



Délibération N° 09- 2022-

Membres

En exercice : 12

Présents : 11

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

27/03/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHALAUTRE LA PETITE**

Séance du 7 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 7 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAUTRE LA PETITE, régulièrement convoqué, se sont réunis, dans la salle des fêtes de la commune, sous la Présidence de Madame Chantal BELLACHE, Maire.

Étaient présents : Mme Chantal BELLACHE, M. Jean-Marie FONTAINE, M. Denis GRANDET, M. Jérôme MILLET, les Conseillers M. David DUBOIS, Mme Marina GALLAY, M. Siegfried HUCK, Mme Pascale ROULET, Mme Julia DOMINGUES,

Absents et excusés: Mme ROLLET Marie-Christine

Mme Marie-Christine ROLLET, a donné pouvoir à Madame Fanny DA MOTA.

Monsieur Jean-Marie FONTAINE a été élu secrétaire de séance

OBJET : ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
POUR L'EXERCICE 2022

RF
SOUS PREFECTURE DE PROVINS

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/04/2022
077-217700731-20220407-DE_009_2022-DE

Madame le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions allouées aux associations qui ont formulé une demande pour l'exercice 2022.

Après avoir exposé, madame le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les montants inscrits ci-dessous, au titre de l'exercice 2022 :

1. Club du troisième âge (club de l'amitié

✓ montant demandé : **300 €**

Après délibération, le conseil municipal décide :

✓ par **12 voix** pour,

2. Société de chasse de Chalautre la petite

✓ montant demandé : **300 €.**

Après délibération, le conseil municipal décide :

✓ Par **10 votes** pour et **1 vote contre** (Monsieur Millet).

Monsieur HUCK, membre de la société de chasse, n'a pas pris part au vote.

3. Club de TAEKWONDO du Provinois

✓ Pas de montant indiqué.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité

✓ Montant de la subvention : **50€** comme l'an passé

Par 12 voix pour

4. Demande du Point autonomie territorial de Provins

✓ pas de montant indiqué.

Le conseil municipal par **1 vote favorable** (monsieur Millet) et **11 votes contre**.

✓ La demande est donc rejetée.

5. Demande de l'association Chalautre en fête

✓ Montant demandé : **1500 €.**

Après débat, le conseil municipal émet un avis favorable l'octroi de la somme demandée (**1500 €**)

✓ par **10 votes** pour et **1 vote contre** (monsieur Millet)

Monsieur Grandet, président de cette association, n'a pas pris part au vote.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Provins
- Le comptable Publique du SGC Provins

Fait et délibéré à CHALAUTRE LA PETITE, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents pour extrait conforme,

Chalautre la Petite le 7 avril 2022

RF SOUS PREFECTURE DE PROVINS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2022 077-217700731-20220407-DE_009_2022-DE

Le maire,

Chantal BELLACHE